

2014-01-22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Centrale des crédits aux particuliers : principales évolutions en 2013

A la fin 2013, la Centrale comptait 6 251 558 personnes et 11 465 814 crédits enregistrés, ce qui représente une légère augmentation de 0,2 % par rapport à 2012.

Au cours de l'année, 1 432 154 nouveaux contrats de crédit ont été enregistrés. C'est surtout l'évolution des crédits hypothécaires qui est marquante. Avec 294 785 nouveaux contrats, l'octroi de crédits hypothécaires a diminué de 8,2 % en comparaison avec 2012. La diminution a été la plus marquée au cours du second semestre (- 18,0 %) et ramène le nombre de nouveaux crédits hypothécaires sur base annuelle à son niveau de 2009.

Avec 511 137 nouveaux contrats (+ 6,4 % par rapport à 2012) les crédits à tempérament retrouvent leur niveau de la période 2007-2011. De même, le nombre de nouvelles ouvertures de crédit a augmenté de 3,0 % pour atteindre 538 038 contrats. Enfin, le nombre de nouvelles ventes à tempérament a diminué, ce qui confirme la tendance des années précédentes.

Au cours de 2013, 155 696 nouveaux défauts de paiement ont été enregistrés à la Centrale. Cette augmentation d'1,8 % est principalement la conséquence d'une augmentation du nombre de nouveaux arriérés de paiement relatifs à des crédits à tempérament (+ 5,7 %) et des crédits hypothécaires (+ 4,9 %).

Le nombre de contrats défaillants a augmenté une nouvelle fois : fin 2013, on comptait 503 544 défauts de paiement (+ 4,3 %) pour 341 416 débiteurs (+ 3,4 %). On observe des différences notables selon les types de crédits. Ainsi, le nombre de défauts de paiement augmente de façon significative pour les ouvertures de crédit (+ 8,1 %) et les crédits hypothécaires (+ 6,0 %), alors qu'il diminue légèrement pour les ventes et les prêts à tempérament (respectivement - 0,8 % et - 0,1 %).

L'impact de la crise reste sensible dans la Centrale. Depuis 2008, le nombre d'arriérés de paiement ne cesse d'augmenter. L'explication ne se trouve cependant pas dans une moins bonne qualité des crédits octroyés actuellement. Le pourcentage de défauts de paiement après un an des crédits conclus depuis 2009 est plus faible que le pourcentage de défauts de paiement après un an des contrats octroyés avant la crise. Les difficultés de paiement auxquelles sont confrontés aujourd'hui les consommateurs concernent, plus que par le passé, des crédits plus anciens : 63,2 % des nouveaux défauts de paiement enregistrés en 2013 pour les crédits à tempérament concernent des crédits octroyés il y a plus d'un an, alors que ce pourcentage n'était que de 51,9 % en 2008. Pour les crédits hypothécaires, les nouveaux défauts de paiement enregistrés en 2013 surviennent, dans 68,5 % des cas, plus de deux ans après l'octroi du crédit, contre 59,2 % en 2008.

Le nombre de procédures en règlement collectif de dettes a augmenté de 5,9 % pour atteindre 107 103 avis d'admissibilité. Les tribunaux ont communiqué 17 678 nouveaux dossiers (+ 9,8 % par rapport à 2012).

Pour conclure, les prêteurs ont consulté la Centrale plus de 13,1 millions de fois. En même temps, 227 339 consultations ont été réalisées par des consommateurs souhaitant consulter leurs données personnelles.

Le [rapport statistique 2013](#) de la Centrale des crédits aux particuliers est disponible sur le site web de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).